



AGRÉMENT DE PIÉGEAGE

Lieu

FEDERATION DES CHASSEURS
12 rue du Château
Chenonville
28360 LA BOURDINIÈRE ST LOUP

Durée : sur 2 jours consécutifs
de 8 h 30 à 17 h 30

Les cours se déroulent en 4 parties :

- 1°) la biologie animale des espèces classées nuisibles
- 2°) la législation
- 3°) contrôle de vos connaissances acquises
- 4°) la manipulation des pièges

Pour le midi :

Un plateau repas est prévu

☞ Coût à régler : 30 euros pour les deux plateaux.



A apporter :

Une pièce d'identité valide (obligatoire), stylo, bloc-notes, une tenue de ville pour l'enseignement théorique et une tenue de terrain pour l'enseignement pratique (vêtements adaptés – bottes).

DEMARCHES

- ☞ **Remplir** la demande ci-jointe d'inscription à une formation de piégeur.
- ☞ **Retourner** le dossier complet à la **FEDERATION DES CHASSEURS d'EURE ET LOIR – 12 RUE DU CHATEAU – CHENONVILLE – 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP.**
- ☞ A réception de la convocation et pour confirmer votre participation, **VOUS DEVREZ NOUS RETOURNER OBLIGATOIUREMENT LE COUPON REPONSE DE CETTE DERNIERE ET LE CHEQUE DE 28 EUROS (POUR LES PLATEAUX REPAS).**

SANS REPONSE de votre part, nous considérerons que vous serez absent (e) le jour de cette formation et que vous n'êtes plus intéressé (e) par celle-ci. Nous vous retournerons votre dossier. Toute réinscription devra faire l'objet d'un nouveau dossier.

PAR CONTRE, si vous êtes inscrit (e) à une formation et que vous êtes absent (e) sans nous avoir prévenu **48 HEURES A L'AVANCE, NOUS ENCAISSEERONS LE CHEQUE DE 30 EUROS POUR LES PLATEAUX REPAS QUI AURONT ETE COMMANDES.**

☞ à l'issue de la formation une attestation sera délivrée et envoyée par nos soins à la Direction Départementale des Territoires, laquelle vous adressera dans les semaines suivantes, votre numéro d'agrément de piégeur.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Mr Marc CHARNIER – formateur FDC 28 : 06.60.37.46.85.

Ou Mr Patrick RICHARD – Président de l'Association des Piégeurs d'E & L : 06.88.81.17.52





DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'AGREMENT DE PIEGEUR

Pour les mineurs : la formation peut être suivie dès l'âge de 15 ans, mais l'agrément ne sera délivré que le jour de ses 16 ans.

ATTENTION

* * * * *

**Toutes les rubriques doivent être lisiblement et impérativement remplies
dans le cas contraire, le dossier sera refusé**

Je soussigné(e)

NOM

PRENOM

Né (e) le ____ / ____ / ____

*Afin d'éviter tout risque d'erreur, écrire lisiblement votre date de naissance

à

Adresse

Code Postal |_____|_____|_____|_____| Localité

Téléphone domicile |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| Portable |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Adresse mail@.....

Ai l'honneur de solliciter mon inscription à l'examen d'agrément de piégeur.

FAIT A LE

Signature

Autorisation parentale pour les mineurs :

Père / Mère / Tuteur * :

autorise à participer à la formation piégeage.

Date : ____ / ____ / 20____

Signature

* rayer les mentions inutiles

et préciser NOM et Prénom du signataire

Dossier à retourner accompagné **OBLIGATOIREMENT** d'un chèque de **30 Euros** à l'ordre de la FDC28 :

à la FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR

12 RUE DU CHATEAU – CHENONVILLE - CS 20003 - 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP